

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 26 du mois de septembre à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la mairie, sous la Présidence de Monsieur Daniel FORRIERES, Maire, et sur convocation du 21 septembre 2022, et affichée le même jour.

Membres présents : Daniel FORRIERES – Mikaël LANCEL – Christophe BOUTHORS – David HEGO - Antoine HERMAN – Roseline HODIN - José-Manuel LERICHE - Véronique MEYER – Julien DESFOSSEZ - Sabrina CARDON

Membre(s) excusé(s) : Francine SEDENT (a donné procuration à Mikaël LANCEL pour la représenter et voter en son nom),

Membre(s) absent(s) : Vincent WIART, Raphaël CANTA (arrivé à 20h07), Céline MARELLI, Damien BARDOUX

Désignation d'un secrétaire de séance

Le conseil a choisi pour secrétaire Monsieur Antoine HERMAN (art. L 2121-15 du CGCT).

Comptes rendus des réunions du Conseil Municipal des 13 juin et 11 juillet 2022

Les comptes rendus des réunions du conseil municipal des 13 juin et 11 juillet 2022 sont approuvés dans leur intégralité.

Compte rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations consenties – droit de préemption

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du conseil municipal en date du 13 juin 2020,

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le conseil municipal prend note des décisions suivantes :

Droit de préemption urbain

- Non exercice du droit de préemption

DIA reçue le 07 juillet 2022 de Me Jérôme Balland à Caudry

Propriétaire(s) : Mme Godard Nicole veuve Longatte

Parcelle(s) : section B n° 451 et 452

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- Non exercice du droit de préemption
DIA reçue le 23 juillet 2022 de Me François-Xavier Derouvroy à Caudry
Propriétaire(s) : Mme Hégo Francine épouse Sedent
Parcelle(s) : section A n° 816 et 817, section ZC n° 71 et partie de section ZC n° 72
- Non exercice du droit de préemption
DIA reçue le 23 août 2022 de Me François-Xavier Derouvroy à Caudry
Propriétaire(s) : Mme Hégo Francine épouse Sedent
Parcelle(s) : partie de section ZC n° 72

Présentation du rapport annuel d'activités du SIVU « Murs Mitoyens du Cambrésis » - année 2021

Pas de remarque

Présentation du rapport d'activités 2021 du SIDEC - Comités Syndicaux des 12 novembre 2020, 22 novembre 2021, 16 décembre 2021, 22 février 2022, 28 avril 2022 et 21 juin 2022 –

Pas de remarque

Nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN – Comités Syndicaux des 12 novembre 2020, 22 novembre 2021, 16 décembre 2021, 22 février 2022, 28 avril 2022 et 21 juin 2022

Pour à l'unanimité

Signature d'une convention de partenariat avec le Département du Nord et la MDPH du Nord pour lutter contre l'isolement des Aînés et des plus fragiles en situation de handicap

Pour à l'unanimité

Achat de la parcelle cadastrée section ZC n° 133 à la CA2C (site de l'ancienne déchèterie)

Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation pour l'achat de la parcelle de l'ancienne déchèterie.

Pour à l'unanimité

Fixation des tarifs des concessions reprises

Cette question est reportée à un prochain conseil (Mme SEDENT absente).

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

(26 septembre 2022)

Adoption du référentiel budgétaire et comptable M57

Pour à l'unanimité

Subvention à l'association CATT'USEP

Pour à l'unanimité

Présentation de Boxy, supérette connectée – Pour ou contre l'installation

- Sur la place de la commune
- 250 produits référencés
- Convention de 3 ans
- 1 000 €/an, redevance d'occupation du domaine public + 1 000 € pour toute tranche de 25 000 € de chiffre d'affaire (CA) au-dessus de 75 000 € de CA HT facturés et encaissés sur l'année d'exercice de 12 mois
- 35 m²
- Entreprise 100% française

Pour à l'unanimité

Décisions modificatives

Il convient de prendre des décisions modificatives au budget principal afin de tenir compte :

- de la notification des subventions ADVB et ADVB voirie communale pour les travaux rue Louis Pasteur,
- et des frais d'études enregistrés au compte 2031 en 2018 à amortir (étude qui n'a pas été suivi de réalisations).

Monsieur le Maire propose les modifications suivantes :

DM n°3 – virement de crédits :

Dépenses de fonctionnement :

Article 022 chapitre 022 : dépenses imprévues	=	- 1 260.00 €
Article 6811 dotation aux amortissements chapitre 042	=	+ 1 260.00 €

DM n°4 – révision de crédits

Recettes et dépenses d'investissement :

Article 28031 amortissement frais d'études chap 040	=	+ 1 260.00 €
Article 1323 (opé. 63) subv invest départ. chap 13	=	+ 102 463.00 €
Article 2315 (opé. 63) immob en cours chap 23	=	+ 103 723.00 €

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Après délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- décide d'amortir sur 5 ans (2022 à 2026) les frais d'études enregistrés au cpte 2031 en 2018 pour un montant de 6 300.00 €,
- et autorise les décisions modificatives ci-dessus.

Les commissions

M LANCEL fait le point sur les travaux rue Louis Pasteur : quelques problèmes avec les maisons « Roland ». Première phase terminée.

Arrivée de M. Raphaël CANTA

M FORRIERES, Président



M HERMAN, secrétaire de séance

